

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 Décembre 2008

Approbation du Compte rendu du Conseil Communautaire de 04 novembre 2008

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements Espace Publics

Intervention de Monsieur RAMBOZ Thomas bureau d'études EACT, qui est venu nous présenter la mise en place du plan d'accessibilité.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements Espaces Publics est une obligation législative relative la loi EDC DC n° 2005-102 du 11 février 2005, aux décrets n° 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 et à l'arrêté du 15 janvier 2007.

Son but est d'améliorer l'accès à la citoyenneté (administrative, culturelle, associative et sportive...) des personnes handicapées en limitant les nuisances dans la chaîne de déplacement.

Le handicap concerne une personne sur trois en France ; on entend par « handicap » les personnes handicapées d'ordre moteur, les personnes souffrant d'une déficience « visuelle, auditive, cognitive » les personnes frappées d'un handicap temporaire ou encore les personnes à mobilité réduite.

Le Plan de mis en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements Espaces Publics est à réaliser obligatoirement avant le 21 décembre 2009.

Débat sur les éoliennes

Après débat, le Conseil Communautaire propose qu'une discussion ait lieu en janvier dans chaque Commune au sein des Conseils Municipaux . la visite d'un champs éolien est prévue pour le 24 janvier 2009

Validation du choix de la CAO pour l'équipement sportif et socio-culturel

Après l'exposé du Président sur la procédure d'appel d'offres concernant la construction d'un équipement sportif multi-associatif, scolaire et extra-scolaire et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} décembre 2008, le conseil communautaire décide à l'unanimité l'attribution des lots suivants :

- Lot 1 – Gros œuvre : SMBTP pour un montant de 120 499.97 € H.T
- Lot 2 – Charpente métallique : BRISARD pour un montant de 39 261.00 € H.T
- Lot 3 – Couverture, Bardage, Zinguerie : BRISARD pour un montant de 44 003.33 € H.T
- Lot 4 – Menuiseries extérieures aluminium : LOICHOT pour un montant de 23 953.30 € H.T
- Lot 5 – Serrurerie : DUCROUX pour un montant de 48 421.28 € H.T
- Lot 6 – Menuiseries intérieures bois : MENUISERIE ST MARTIN pour un montant de 35 977.70 € H.T
- Lot 7 – Cloisons, Doublages : EGAPP 70 pour un montant de 33 594.21 € H.T
- Lot 8 – Plomberie sanitaire, WMC : VECCHI pour un montant de 49 253.20 € H.T

- Lot 9 – Electricité, Chauffage Electrique : EIMI ELEC pour un montant de 67 071.76 €H.T
- Lot 10 – Carrelage, Faïence : PREVITALI pour un montant de 50 429.47 €H.T
- Lot 11 – Plafonds suspendus : LAFFOND pour un montant de 2 944.62 €H.T
- Lot 12 - Peinture : GROSPERRIN pour un montant de 8 596.38 €H.T
- Lot 13 – VRD : SBM TP pour un montant de 16 336.50 €H.T

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tous les pièces relatives à ce marché.

Loyers de l'Hôtel d'entreprises

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire fixe le montant des loyers de l'Hôtel d'Entreprises comme suit :

- 350 € par mois la cellule-atelier de 130 m².
- 90 € par mois la cellule-bureau de 35 m².

La location des cellules fera l'objet d'une convention d'occupation précaire de 23 mois renouvelable exceptionnellement une fois.

En cas de renouvellement, le montant des loyers sera comme suit

- 400 € par mois la cellule-atelier de 130 m².
- 105 € par mois la cellule-bureau de 35 m².

Le conseil communautaire autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ces locations.

Ligne de Trésorerie

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire décide de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire selon les modalités suivantes :

- Montant : 600 000 €
 - Taux : Variable selon Euribor 3 mois + 0.30
 - Durée : 1 an renouvelable
 - Commission d'engagement et frais de dossier : néant
 - Tirage : Minimum de 15 000 €
-

Mise en non valeur (Budget des Ordures Ménagères)

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette ligne de trésorerie.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire décide de mettre en non-valeur pour la redevance des ordures ménagères les personnes suivantes :

- BESANCENOT Monique pour un montant de 386.45 €
- MOLLE Fabien pour un montant de 478.50 €

Et de mettre en dégrèvement les personnes suivantes :

- COQUARD Marie pour un montant de 7.50 €.
- CHAILLET Chantale pour un montant de 15 €.
- MOLTONI Jean-Michel pour un montant de 7.50 €.

- SAGE & HERMANN pour un montant de 68.35 €
- CHOPARD Jonathan pour une montant de 68.35 €
- FERREIRA José pour un montant de 93.50 €

Tarif des Ordures Ménagères Pour l'année 2009

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire fixe la redevance incitative des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2009 comme suit :

- Forfait : 52 € pour tout foyer présent au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- Poids : 0.35 € le kilo.

En février année N : part fixe demandée intégralement + 21 € de provision sur le poids soit : 73 €

En juillet année N : le poids réel du 01 janvier au 30 juin + le poids estimé jusqu'au 31 décembre de l'année N moins la provision sur le poids versée en février (21 €)

En février de l'année N+1 part fixe de l'année N+1 et régularisation sur le poids estimé de l'année N

La 1^{ère} facturation comprendra l'appel du forfait soit 52 € plus une avance sur le poids d'un montant de 21 €

Pour les grandes manifestations dans vos Communes une mise à disposition de conteneurs est prévue.

Le SICTOM propose les tarifs suivant :

Conteneur de 140 litres	: 50 € TTC par Bac
Conteneur de 240 litres	: 80 € TTC par Bac
Conteneur de 500 litres	: 100 € TTC par Bac
Conteneur de 770 litres	: 150 € TTC par Bac

Ces coûts concernent la prestation globale pour la mise à disposition des conteneurs et leurs collectes par le SICTOM

Modifications budgétaires

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire modifie le budget comme suit :

Section de Fonctionnement

- Compte 61521 :	- 226 000.00 €
- Compte 6811-042 :	+ 21.00 €
- Compte 023 :	+ 226 000.00 €
- Compte 7713 :	+ 21.00 €

Section d'Investissement

- Compte 2183 :	- 8 000.00 €
- Compte 21578 :	- 8 586.00 €
- Compte 2313 :	+ 581 000.00 €
- Compte 2128 :	+ 704.00 €
- Compte 021 :	+ 226 000.00 €
- Compte 10222 :	+ 119 368.00 €
- Compte 1321 :	+ 43 447.00 €

- Compte 28183-040 :	+	21.00 €
- Compte 1641 :	+	176 282.00 €

Modification budgétaire zone de Cuse

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Communautaire modifie le budget de la zone de Cuse (Zone du prés rond comme suit :

Débit

- Compte 605	:	+ 211 930.00 €
- Compte 3355-040	:	+ 292 208.00 €
- Compte 608-043	:	+ 714.00 €

Crédit

- Compte 7133-042	:	+ 292 208.00 €
- Compte 7478	:	- 80 278.00 €
- Compte 1641	:	+ 292 208.00 €
- Compte 796-043	:	+ 714.00 €

Bilan de réhabilitation du Drigeon

Les travaux ont été terminés comme convenu et ont été réalisés conformément aux prescriptions du marché. (Voir compte rendu joint lors de la réunion du conseil communautaire).

Suite à la demande de Monsieur LEPAPE, maire de GOUHELANS, pour l'arasement complémentaire du ruisseau du village, le conseil communautaire autorise le président à demander les autorisations préalables à la police de l'eau.

Etude préalable de renaturation du ruisseau « Le Crenu »

Dans le cadre de sa compétence de protection et mise en valeur de l'environnement, notamment le programme contrat de rivière Ognon, le Conseil Communautaire décide de réaliser une étude concernant les travaux de réhabilitation du Crenu ainsi qu'une étude préalable de renaturation du cours d'eau tel que le demande l'Agence de l'Eau.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ces études.

Désamiantage des vestiaires du foot

L'exposé du Président entendu, le Conseil communautaire retient la proposition de la société TILAN TRAVAUX SARL d'un montant de 8 045.00 € H.T pour les travaux de désamiantage et démolition du toit des anciens vestiaires du foot dans le cadre de la construction du nouvel équipement sportif multi-associatif du pays de Rougemont.

TELETHON 2008

Le TELETHON 2008 a mobilisé de nombreux bénévoles, preuve de la nouvelle dynamique qui règne sur le Canton au niveau du travail entre les associations et Monsieur Nicolas COPPIN Coordinateur Territorial jeunesse sans oublier Monsieur Olivier PANISSET.

Nicolas a organisé et fédéré toutes les énergies autour de cette fête de solidarité.

Le Président remercie :

Les Maires et leurs Conseils Municipaux,

Les Présidents de Comités des fêtes et leurs membres,

Les Présidents d'Associations et leurs membres,

Les bénévoles,

LE TUYE de Mesandans et son patron Monsieur Patrick BOUVARD pour le repas,

Monsieur William BAZIN et sa Fille pour l'animation de la soirée.

La somme de 7 832.78 € à été récoltée au profit du TELETHON 2008

Encore merci à tous.